

TABLEAU DES GARANTIES (au 1^{er} janvier 2022)



Prestations y compris, Sécurité sociale et dans la limite des frais réels.

SMAvie Santé CCN - UNTEC SOCLE	SMAvie Santé CCN - UNTEC 1	SMAvie Santé CCN - UNTEC 2
--------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

SOINS COURANTS			
Honoraires médicaux			
Consultations, visites (généralistes, spécialistes) DPTM ⁽¹⁾	100 % BR	250 % BR	400 % BR
Consultations, visites (généralistes, spécialistes) Hors DPTM ⁽¹⁾		200 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux DPTM ⁽¹⁾	100 % BR	250 % BR	400 % BR
Actes techniques médicaux Hors DPTM ⁽¹⁾		200 % BR	200 % BR
Honoraires paramédicaux			
Auxiliaires médicaux, analyses, soins infirmiers	100 % BR	250 % BR	400 % BR
Analyses et examens de laboratoire			
Analyses	100 % BR	250 % BR	400 % BR
Actes d'imagerie			
Radiologie DPTM ⁽¹⁾	100 % BR	250 % BR	400 % BR
Radiologie Hors DPTM ⁽¹⁾		200 % BR	200 % BR
Médicaments			
Pharmacie à 65 % (ex. : vignettes blanches)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Pharmacie à 30 % (ex. : vignettes bleues)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Pharmacie à 15 % (ex. : vignettes orange)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Spécialités homéopathiques remboursées par la Sécurité sociale	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Matériel médical			
Appareillages orthopédiques et autres prothèses	250 % BR	300 % BR	450 % BR
HOSPITALISATION			
Frais de séjour			
Frais de séjour conventionné	100 % BR	200 % BR	250 % BR
Frais de séjour non conventionné		200 % BR	250 % BR
Honoraires			
Honoraires et actes associés DPTM ⁽¹⁾	100 % BR	200 % BR	400 % BR
Honoraires et actes associés hors DPTM ⁽¹⁾		180 % BR	200 % BR
Forfait hospitalier			
Forfait journalier hospitalier (sans limitation de durée)	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
Autres frais d'hospitalisation			
Lit d'accompagnant pour les enfants < 12 ans	23 € par jour	40 € par jour	55 € par jour
Chambre particulière	—	40 € par jour	55 € par jour
Transports	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Soins externes	100 % BR	250 % BR	400 % BR
OPTIQUE ⁽²⁾			
Equipement 100 % santé*			
Verres 100 % santé	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾
Monture 100 % santé	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾
Verres et monture hors 100 % santé			
Monture	80 €	80 €	100 € - MR
Verres simples ⁽³⁾	90 €	120 €	250 €
Verres complexes ⁽⁴⁾	110 €	140 €	250 €
Verres très complexes ⁽⁵⁾	280 €	280 €	500 €
Lentilles			
Lentilles de contact correctrices prises en charge par la Sécurité sociale ⁽⁶⁾	150 €	150 €	250 €
Lentilles de contact correctrices non prises en charge par la Sécurité sociale ⁽⁷⁾	150 €	150 €	250 €

TABLEAU DES GARANTIES (au 1^{er} janvier 2022)



Prestations y compris, Sécurité sociale et dans la limite des frais réels.

SMAvie Santé CCN - UNTEC SOCLE	SMAvie Santé CCN - UNTEC 1	SMAvie Santé CCN - UNTEC 2
--------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

DENTAIRE			
Soins et prothèses dentaires 100 % santé*			
Équipements 100 % santé	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾
Soins hors 100 % santé			
Soins dentaires	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prothèses hors 100 % santé			
Prothèses dentaires remboursées par la sécurité sociale	250 % BR	400 % BR	500 % BR
Prothèses dentaires non remboursées par la sécurité sociale ⁽⁸⁾	—	300 €	400 €
Orthodontie			
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	200 % BR	400 % BR	500 % BR
Orthodontie non prise en charge par la Sécurité sociale ⁽⁷⁾	—	650 €	900 €
AIDE AUDITIVE ⁽⁹⁾			
Équipement 100 % santé*			
Prothèses auditives 100 % santé	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾	100 % frais réels ⁽¹⁰⁾
Équipement hors 100 % santé			
Prothèses auditives (par oreille)	1 040 € - MR	1 440 € - MR	1 700 € - MR
Accessoires ⁽¹²⁾	100 % BR	100 % BR	100 % BR
BIEN-ÊTRE			
Ostéopathie ⁽⁸⁾	—	20 € / séance	35 € / séance
Forfait de surveillance thermique ⁽⁷⁾	100 % BR + 100 €	100 % BR + 200 €	100 % BR + 200 €
Forfait thermal + frais de transport et d'hébergement ⁽⁷⁾	100 % BR + 100 €	100 % BR + 200 €	100 % BR + 200 €
Vaccins anti-grippe ⁽¹¹⁾	15 €	15 €	15 €
ASSISTANCE		Se référer à la notice d'information SMA Assistance	

* tels que définis réglementairement, décret n°2019-21 du 11 janvier 2019.

(1) DPTM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée (CAS/OPTAM/OPTAM CO)

Hors DPTM : Hors Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée (non CAS/non OPTAM/non OPTAM CO)

(2) Quel que soit le type de verres, la prise en charge est limitée à 1 monture et 2 verres tous les deux ans à compter de la date d'acquisition.

Tous les ans pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue ou bien tous les 6 mois pour les enfants de moins de 6 ans en cas d'une mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur.

La modification de correction doit être justifiée par la fourniture d'une nouvelle prescription médicale ou d'un justificatif de l'opticien.

(3) Verre simple

Verre unifocal :

- sphérique dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries ;
- sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries ;
- sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries.

(4) Verre complexe

Verre unifocal :

- sphérique dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ;
- sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries ;
- sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure à -6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie ;
- sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries.

Ou verre multifocal ou progressif :

- sphérique dont la sphère est comprise entre -4,00 et +4,00 dioptries ;
- sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries ;
- sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries.

(5) Verre très complexe

Verre multifocal ou progressif :

- sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries ;
- sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries ;
- sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure à -8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie ;
- sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries.

(6) Remboursement du ticket modérateur au-delà du forfait.

(7) Par année civile et par bénéficiaire.

(8) Dans la limite de 3 par an et par bénéficiaire.

(9) Dans la limite d'une aide auditive par période de 4 ans, à compter de la date d'acquisition.

(10) Dans la limite des prix limites de vente.

(11) Vaccin prescrit ayant reçu une autorisation de mise sur le marché, plafond par an et par bénéficiaire

(12) S'entendent comme pris en charge par la Sécurité sociale, les accessoires suivants :

- écouteur ;
- microphone ;
- embout auriculaire pour : bénéficiaire de moins de 2 ans : 4 embouts / an / appareil – bénéficiaire de plus de 2 ans : 1 embout / an / appareil ;
- pile sans mercure.

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale. BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale. MR : Montant de remboursement de la Sécurité sociale.